

## A LIRE DANS CE NUMERO

Ceux qui sont opposés à la gratuité de l'éducation .....	page 2
L'arbitrage à la Goodyear de St-Hyacinthe .....	page 3
Retraite pour les permanents, le 31 mars .....	page 3
Vote de grève à l'Esmond Mills .....	page 4
L'entente est faite à la Penmans .....	page 4
Québec refuse de soulager le chômage .....	page 5
English Section .....	pages 7-8



Vol. XXXIV — No 3

Ottawa, 28 février 1958

# UN REGIME D'ESCLAVAGE SUR LES CHANTIERS DE L'ALCAN A LA CHUTE DES PASSES

## Règlement de la grève à la Coopérative Agricole de Granby

La grève des quelque 125 employés permanents de la Coopérative Agricole de Granby a pris fin lundi matin à la suite de la conclusion d'une convention collective de travail.

Dès lundi matin, plusieurs employés ont été rappelés au travail et d'après l'entente signée dimanche dernier par les représentants des parties, tous les employés devront avoir repris leur occupation habituelle le 3 mars prochain.

La grève qui durait depuis plus de six semaines avait débuté par le refus de la Coopérative de diminuer les heures de travail de la semaine avec la pleine compensation et d'accorder une augmentation de salaire. La Coopérative désirait également faire disparaître une clause de la convention collective précédente garantissant la pleine semaine de travail aux employés.

L'entente de grève qui met fin au conflit fait droit aux principales demandes syndicales en leur accordant les avantages suivants:

La réduction de la semaine de travail de 55 heures à 53 heures à compter du 15 mars 1958 avec la pleine compensation; le 15 mars

1959, la semaine de travail sera de nouveau réduite de une heure avec la pleine compensation; par contre durant la période d'hiver, la semaine de travail réduite de 2 et de 3 heures pendant l'été, sera augmentée de une heure. Dans le département des ateliers mécaniques, la semaine de travail est réduite de 55 à 50 heures avec la pleine compensation tandis que la semaine de travail des chauffeurs de camion est réduite de 60 heures à 55 heures avec la pleine compensation.

### Les salaires

Rétroactivement au 1er septembre 1957, date d'expiration de la convention précédente, une augmentation de salaire de \$2.00 par semaine est accordée à tous les employés; à compter du 1er septembre 1958, une autre augmentation de \$2.50 par semaine sera accordée également à tous les employés; les taux horaires seront donc augmentés d'environ 12 cents l'heure en

plus de la compensation pour la réduction de la semaine de travail.

### La clause de garantie

La clause de garantie de travail a été légèrement modifiée. Désormais, le travail de tout employé embauché sera payé à compter de la première journée de son embauchage. Lorsqu'il s'agit d'un travail occasionnel, l'employeur, après entente avec le syndicat pourra embaucher des employés surnuméraires pour une période de moins d'une semaine sans leur accorder la garantie de la semaine de travail. Par contre si l'entente ne se fait pas et que le syndicat ne se trouve pas satisfait, il pourra recourir à la clause des griefs.

C'est Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC qui a dirigé les négociations qui ont abouti à l'entente. Il était assisté de M. Edouard Dumas, agent d'affaires du Conseil central de Granby et d'un comité de représentants du syndicat.

## Des records de production sur les chantiers de construction de la Chute des Passes par l'exploitation des travailleurs

Si l'on pratique encore la ségrégation raciale aux Etats-Unis, dans le nord de la province de Québec, à la Chute des Passes, une compagnie de construction qui est actuellement à construire une centrale hydroélectrique pour le compte de l'Aluminum of Canada, pratique, elle, un vrai régime "d'esclavage".

C'est ce que nous apprend un communiqué de M. G. Larouche, président du Syndicat des Travailleurs en Construction du Lac St-Jean et dont le texte a été lu sur les ondes du poste CFGT d'Alma, dimanche, le 16 février.

### Conditions inhumaines

Selon le communiqué, les conditions de travail sont souverainement inhumaines. Le 13 février 1958, on a vu des travailleurs préposés à la manutention de fer d'armature, transporter des pièces de fer de 42 pieds de longueur par 1½ pouce de diamètre sur une distance minimum de 350 pieds pendant 10 heures par jour sans coussins ou feutres protecteurs pour les épaules. A la fin de la journée, ces travailleurs avaient les épaules tellement endolories et machées qu'ils ont dû se faire traiter à l'hôpital où on leur a frictionné les épaules et où on les a traités aux rayons ultra-violet et pansés. Le lendemain, ces travailleurs n'ont pu reprendre leur poste régulier et quatre d'entre eux étaient incapables de faire quelque travail que ce soit.

Rencontrés par les représentants syndicaux, contremaîtres immédiats, préposés aux relations publiques et surintendant

de la section ont déclaré que ce travail s'exécutait ainsi et que la compagnie continuerait de le faire exécuter de la même manière.

Le communiqué ajoute que les différentes lois concernant la sécurité au travail sont peu ou pas respectées et que les enquêtes faites par les services gouvernementaux prennent des mois avant de donner des résultats appréciables. Le communiqué cite l'exemple de l'aération des huttes qu'habitent les travailleurs: "La ventilation prévue pour les écuries des chantiers forestiers n'a été faite dans les huttes qu'habitent les travailleurs qu'une année après leur occupation par les travailleurs."

### Le rideau d'aluminium

On parle du rideau de fer qui existe en Europe, mais nous ne pouvons ignorer le rideau d'aluminium qui sépare les milliers de travailleurs qui sont isolés à la Chute des Passes, à 150 milles au nord de Chicoutimi.

Pour pénétrer sur les chantiers de la compagnie, il faut obtenir un laissez-passer comme s'il s'agissait de pénétrer en pays occupé. La convention collective signée par la compagnie prévoit qu'elle accordera des laissez-passer aux représentants syndicaux. A date, la compagnie n'a pas encore répondu à une demande faite dans le but d'accorder des laissez-passer à certains dirigeants syndicaux.

Certains travailleurs congédiés pour des futilités n'ont pas obtenu le droit de rencontrer les représentants syndicaux et ont été reconduits aux barrières de ce pays fermé par des gardiens qui portent un costume de policiers de l'Alcan comme de vulgaires criminels.

Le régime de l'intransigeance La moindre peccadille est sévè

(Suite à la page 6)

# COMMERCANTS, BOURGEOIS ET INDIVIDUALISTES OPPOSES A LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT

Les rédacteurs du mémoire sur l'éducation que les centrales syndicales de la province de Québec viennent de présenter au Surintendant de l'Instruction publique ont-ils voulu faire passer dans le concret le principe mis de l'avant par le philosophe catholique, Jacques Maritain, au sujet de la gratuité de l'enseignement? Il est certainement permis de déduire avec les syndicalistes, que l'éducation étant, à l'heure actuelle, un "besoin premier" et "spirituel" en même temps, sa gratuité s'impose d'autant plus que la société est capable de l'accorder.

Mais une chose est aussi certaine: les voix discordantes qui se sont élevées à la suite de la présentation de ce mémoire et des résolutions adoptées à la conférence provinciale sur l'éducation, proviennent toutes de ce que Maritain appelle l'économie bourgeoise, l'économie mercantile et l'individualisme.

La première note discordante, c'est le directeur de NOTRE TEMPS, Léopold Richer, qui l'a fait entendre.

Parlant de la gratuité scolaire dans l'édition du 15 février, M. Richer commence tout d'abord par dénoncer le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, qu'il qualifie de "tribun, de cabaleur, d'organisateur de syndicat".

"Pour l'heure, dit-il, c'est un chef ouvrier qui nous dicte ce qui doit être fait dans le domaine de l'enseignement". "Nous voici faits," conclut-il.

Soit, vous êtes faits, M. Richer et vos semblables! Vous êtes faits à cause de votre paresse, de votre routine, de votre pensée à courte vue qui ratatine à vue d'oeil à mesure que se déroulent les événements d'un siècle où l'accent est mis sur le social.

Vous êtes faits par un organisateur de syndicat, par un représentant ouvrier! Serait-ce un scandale? Serait-ce une grave erreur? Il ne faut certes pas attribuer au peuple un jugement toujours juste et des instincts toujours droits. Mais l'instinct de la conservation et de la survivance ne trompe jamais. En face de l'automatisme, par exemple, le monde ouvrier comprend qu'il doit être outillé, que son instruction doit être plus poussée.

Par ailleurs, l'homme de la rue, le syndicaliste, le chef ouvrier, n'a pas des instincts moins droits et le jugement moins sain que ceux qui se cataloguent dans les "élites".

L'ouvrier a moins de chance de se tromper sur les grandes questions qui l'intéressent que ceux qui se prennent pour le nombril du monde parce qu'ils ont eu la chance de faire des études, qu'ils sont cultivés ou qu'ils sont riches. Mais ils ont perdu de vue le peuple, ils ont perdu de vue ses besoins ou encore, s'ils semblent s'en préoccuper, c'est de loin, de haut. Ils "se penchent" comme on dit. C'est une attitude à la mode chez les pharisiens.

## L'économie libérale mercantile

Les individualistes et les hommes d'affaires partent d'un même principe: laisser faire, laisser agir. Je me débrouille, tu te débrouilles, que tout le monde se débrouille!

C'est le couplet que nous avons entendu quand les représentants de la Chambre de Commerce des Jeunes de Montréal ont rencontré le premier ministre de la province, l'hon. M. Duplessis.

**"C'est un axiome pour l'économie BOURGEOISE et pour l'économie MERCANTILE qu'on n'a rien pour rien; axiome lié à la conception INDIVIDUALISTE de la société. Nous pensons que dans un régime où la conception (plus sociale) de la propriété serait en vigueur, cet axiome ne saurait plus subsister. Bien au contraire, la loi de l'usus communis porterait à poser que, du moins et d'abord pour ce qui concerne les besoins premiers et spirituels de l'être humain, il convient que l'on ait pour rien le plus de choses possible".**

(JACQUES MARITAIN:  
Humanisme intégral)

Ces jeunes commerçants et hommes d'affaires, ont bien appris leur leçon. Parlant justement du problème de l'éducation, ils ont suggéré au gouvernement des mesures destinées à former une bourgeoisie compétente sans recourir à une méthode socialiste", dicit "La Presse".

Tout fier de reconnaître enfin une voix amie, M. Duplessis s'est empressé de féliciter les jeunes commerçants et de déclarer, pour la presse, que la gratuité scolaire est un "mythe", un "leurre", une contradiction dans les termes. Puis il a repris l'air connu de la "loi du travail" et des "responsabilités des parents pour faire instruire leurs enfants".

Qui voudra balayer mon usine si l'ouvrier est bachelier, pense le capitaliste? Qui voudra enlever nos ordures ménagères si tout le monde est diplômé de l'université, songent les bourgeois? Comment faire avaler nos discours si la masse devient plus instruite et mieux renseignée, songent les politiciens?

## Des arguments qui sont démolis

M. Duplessis a parlé des responsabilités des parents; M. Richer a déclaré que la gratuité scolaire conduirait à "l'étatisation de nos maisons d'enseignement".

Le mémoire présenté par les centrales syndicales refute d'avance l'argument de M. Duplessis:

"Il est tout à fait faux et spécieux, dit le mémoire, même en termes strictement administratifs et monétaires, de laisser entendre que la famille ne remplit pas son devoir envers l'enfant lorsqu'elle demande qu'on répartisse, par la gratuité scolaire, les charges de l'instruction sur l'ensemble de la société. Elle assume déjà, par ses seules ressources, le soin de "faire vivre l'enfant"; elle lui assure le logement, le vêtement et la nourriture, ce qui représente, dans l'ensemble, des dépenses que son éducation totale peut entraîner, une proportion beaucoup plus considérable que son

éducation proprement dite. Dans une société moderne, la famille est de moins en moins en mesure d'assumer à elle seule tout ce qu'exige l'enfant dans l'ordre de ce qu'on pourrait appeler le minimum vital. En vertu de quel principe continuerait-on d'exiger qu'elle porte tout le poids d'un service comme l'instruction scolaire dont le principal bénéficiaire sera en définitive la société elle-même, puisque ce sont les exigences mêmes de la vie sociale moderne qui requièrent de tous les citoyens une formation plus poussée?"

## Faisons-nous fausse route?

Faisons-nous fausse route quand nous réclamons l'éducation gratuite? L'éducation, l'instruction, le savoir constitue un héritage dont doivent bénéficier non seulement ceux qui peuvent l'acheter avec de l'argent, mais tous les membres de la société, désireux et capables de l'absorber.

L'éducation, l'instruction, les connaissances font partie d'un patrimoine commun à tous les hommes dont aucun héritier ne peut être évincé, sous le prétexte du manque d'argent.

"Les principes d'une telle économie, continue Maritain, conduiraient à mieux saisir le sens profond et les racines essentiellement humaines de l'idée d'héritage, et appelleraient en même temps de grandes transformations dans les modalités de la transmission héréditaire, en sorte que, d'une part, tout en assurant aux enfants le fruit du travail du père, celle-ci ne puisse permettre la construction ou la reconstruction d'une classe privilégiée de l'argent et que, d'autre part, tout homme en entrant dans le monde, puisse effectivement jouir, en quelque sorte, de la condition d'héritier des générations précédentes."

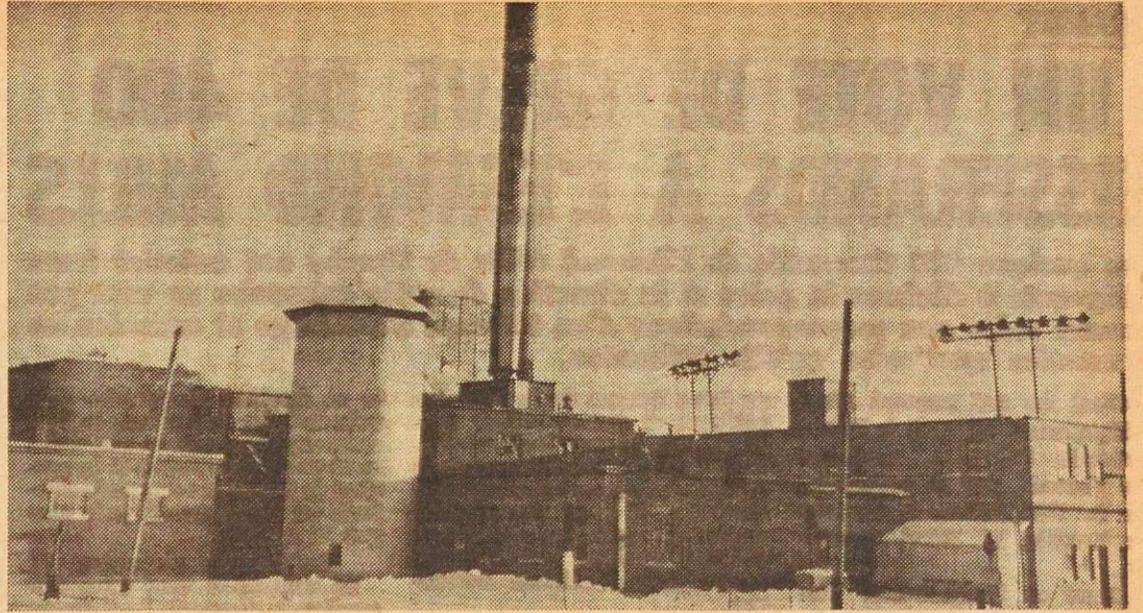
## Les demandes des centrales syndicales

La gratuité de l'enseignement réclamée par les centrales syndicales entraînerait-elles "l'étatisation des maisons d'éducation", comme l'écrivit Léopold Richer?

La gratuité scolaire existe en principe et est à peu près généralisée dans nos écoles publiques, en ce sens que les frais de scolarité et le coût des manuels y sont relativement peu élevés. Par exemple, plusieurs commissions scolaires, les écoles du ministère du Bien-Etre social et de la Jeunesse, les Ecoles d'Arts et Métiers, offrent un enseignement gratuit. Personne n'a encore déclaré que cette gratuité était de l'étatisation, de la sécularisation, de la neutralité socialiste!

Au stade de l'enseignement secondaire privé, les centrales syndicales font leur une formule préconisée par la Fédération des Collèges classiques pour éviter justement que ces maisons d'enseignement ne tombent dans une dépendance financière trop directe et exclusive de l'Etat" en préconisant des allocations d'études qui seraient versées directement aux étudiants. Les supérieurs des collèges classiques voudraient-ils nous conduire à la neutralité?

Quant aux universitaires, les centrales syndicales demandent que le gouvernement institue un fonds spécial qui prêterait aux étudiants des sommes couvrant leur pension, leur entretien et leurs frais de scolarité en ajoutant qu'un tel système coûterait moins cher que le système actuel de bourses accordées, souvent d'une façon discrétionnaire. C'est la formule du crédit agricole appliquée aux étudiants des universités. Serait-ce de l'étatisation?



L'activité a repris à la Coopérative Agricole de Granby alors que les employés sont retournés au travail lundi matin à la suite de la signature d'une convention collective de travail. Ci-contre, on remarque M. Raymond Couture, directeur de la grève; M. Ludovic Rousseau, président du Syndicat et M. Robert Thibodeau, secrétaire.

# TEXTILE

## ST-HYACINTHE

### Le Syndicat du Textile et la Goodyear vont à l'arbitrage

A la suite de l'échec des négociations directes et de la conciliation, le Syndicat du Textile de St-Hyacinthe vient de demander la formation d'un tribunal d'arbitrage pour trancher son différend avec la compagnie Goodyear de cette ville.

Lors de la première séance de conciliation, la compagnie avait offert 8 cents l'heure d'augmentation sans tenir compte des autres demandes syndicales; finalement, lors de la quatrième séance, la compagnie a retiré son offre d'augmentation pour offrir à la place un plan d'assurance-maladie-hospitalisation entièrement au frais de la compagnie, en plus d'une augmentation de 3 cents l'heure lors de la deuxième année de la convention.

Ces offres qui ne correspondaient aucunement avec les demandes originales ont été rejetées par les syndiqués.

Le syndicat demandait la réduction de la semaine de travail avec la pleine compensation, une augmentation de 20 cents l'heure, rétroactive au 26 octobre 1957, date d'expiration de la convention, une prime de nuit de 15 cents au lieu de 10 cents et finalement un boni de vie chère d'un sou l'heure pour 6-10 d'augmentation de l'indice du coût de la vie.

Le syndicat a également demandé une quatrième semaine de vacances pour les employés comptant 25 années et plus de service, une fête payée de plus, ainsi que d'autres changements assurant plus de sécurité aux travailleurs.

### Les syndiqués se réunissent en session d'étude à Marieville

En fin de semaine dernière, soit samedi et dimanche, plus de quarante syndiqués de la région de St-Hyacinthe ont participé à une session d'étude organisée conjointement par le Comité d'éducation du Conseil central et le Service d'Education de la C.T.C.C.

La plupart des syndicats de la région étaient représentés aux réunions tenues sous la présidence de M. André Gagnon, président du Comité d'Education de Saint-Hyacinthe. Les discussions ont porté sur tous les aspects de la vie syndicale et plus particulièrement sur l'organisation d'un comité local d'éducation, la tenue des assemblées syndicales, l'utilisation du films, etc.

Les deux animateurs invités étaient M. Jean-Paul Lefebvre, du Service d'Education de la C.T.C.C. et M. M. Guy Beaugrand-

Champagne, directeur adjoint de l'extension de l'enseignement à l'université de Montréal.

L'agent d'affaires du Conseil central, M. Georges Patenaude, a également pris une part active aux délibérations.

Le Comité d'Education, de Saint-Hyacinthe, nous annonce maintenant la tenue de nouvelles journées d'étude pour le mois d'avril alors que les syndiqués discuteront de la constitution canadienne, des structures et du rôle des institutions politiques en notre pays.

### Retraite pour les permanents et les dirigeants de la CTCC au début de la Semaine Sainte

La retraite pour les dirigeants et les permanents de la CTCC aura lieu de nouveau cette année à la Maison Montmorency, à Québec, au début de la Semaine Sainte. Elle commencera le 31 mars au soir pour se terminer le 3 avril.

C'est ce que vient de nous communiquer M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, en précisant que les inscriptions des dirigeants à cette retraite devraient lui parvenir avant le 20 mars.

Lançant un appel aux permanents pour qu'ils répondent nombreux, l'aumônier général de la CTCC, dit dans sa lettre qu'à une période où il faut compter davantage sur la valeur personnelle des dirigeants et des permanents, il serait inexplicable et même téméraire de ne pas s'y préparer en conséquence. Cette retraite, conclut-il, est un strict minimum de réflexion dont les permanents ne peuvent se dispenser.

## LORETTEVILLE

### Des employeurs du gant renient leur signature

Des employeurs du gant de Loretteville posent actuellement des gestes démontrant qu'ils ne sont pas capables de respecter leur signature. C'est ce que vient de nous communiquer M. Lucien Laforest, secrétaire de la Fédération Nationale du Vêtement en précisant que la Ganterie Auclair, Kent Glove, Fashion Glove et St. Lawrence viennent de signer une requête s'objectant à certains amendements du décret.

L'on sait qu'après une grève de deux semaines en septembre 1957 dans les centres de Montréal, Saint-Tite et Saint-Raymond, la Fédération Nationale du Vêtement et l'Association patronale signaient une convention collective au nom de chacun des membres.

Or l'une des clauses de cette convention, c'est que les employeurs membres de l'Association patronale s'engageaient à faire inclure au décret du gant, le même pourcentage d'augmentation que celui accordé lors de la signature de la convention collective entre les parties signataires. Les employeurs s'étaient également engagés d'accorder une autre augmentation

de 5 pour 100 le 1er mars 1958.

Afin de justifier leur geste, les employeurs ci-haut mentionnés ont démissionné de l'Association patronale et ils ont refusé de payer le congé du Jour de l'An et ils refusent d'accorder l'augmentation qui doit entrer en vigueur le 1er mars prochain. Deux de ces employeurs n'ont pas encore payé la rétroactivité de 5 pour 100 à compter du 1er mars 1957.

La Fédération Nationale du Vêtement vient de demander l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail et a décidé de recourir aux moyens ultimes pour obtenir le respect de la signature donnée par ces employeurs.

## CHICOUTIMI

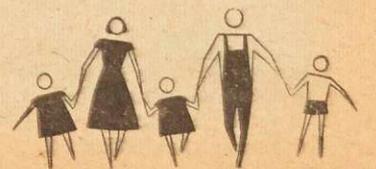
### Négociations avec Canadian Pittsburgh Industries Ltd.

Le 29 octobre dernier, la Commission de relations ouvrières a émis un certificat de reconnaissance syndicale en faveur du Syndicat du commerce de gros de Chicoutimi pour représenter les employés de Canadian Pittsburgh Industries Limited à Chicoutimi.

A la fin de décembre, le syndicat a avisé l'employeur qu'il désirait négocier une première convention collective de travail. Les parties se sont rencontrées une fois jusqu'à ce jour et elles se rencontreront de nouveau cette semaine. Le syndicat demande l'atelier syndical imparfait, deux semaines de vacances payées après trois ans de service et trois semaines après 10 ans, une clause d'ancienneté, une procédure de règlement de griefs, de nou-

veaux taux de salaires et une clause de boni de vie chère de \$0.60 par semaine pour chaque hausse de l'indice des prix à la consommation.

M. J-Raymond Pepin, gérant de la succursale de cette compagnie à Chicoutimi, représente cette dernière et Me Robert Auclair représente le syndicat et il est assisté de M. Léon Beaulieu, agent d'affaires et de MM. Veillette et Deschênes, tous deux employés.



## GRANBY

# UN VOTE DE GREVE DE 400 TISSERANDS A L'ESMOND MILLS

Les quelque 400 tisserands de l'Esmond Mills de Granby ont autorisé leurs dirigeants à déclarer la grève si la direction de cette entreprise ne veut pas donner suite aux recommandations d'un tribunal d'arbitrage et accorder les demandes syndicales qu'elle préconise.

C'est ce qui ressort d'un télégramme adressé à l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, par le président de la Fédération Nationale du Textile, M. René Gosselin.

Dans ce télégramme envoyé lundi matin, M. Gosselin précise qu'à la suite d'un vote de grève au bulletin secret, la grande majorité des employés de cette entreprise est désireuse de faire la grève parce que la compagnie Esmond Mills refuse d'accepter les recommandations d'un tribunal d'arbitrage ainsi que les demandes syndicales. D'après M. Gosselin, l'Esmond Mills refuserait même de se rendre aux recommandations de son propre arbitre, Me Raymond Caron. La compagnie veut également enlever deux articles de la convention collective précédente au sujet de l'ancienneté et du boni de vie chère. M. Gosselin conclut son télégramme au ministre du Travail en lui disant qu'il "croit de son devoir de solliciter l'intervention de votre service avant qu'une grève ne soit déclarée à cette usine".

### La sentence arbitrale

Le tribunal d'arbitrage qui avait comme président l'hon. ju-

ge Jules Poisson de la Cour Supérieure et comme arbitre syndical, Me Pierre Vadboncoeur, avait fait les recommandations suivantes: Concernant la sécurité syndicale, il avait recommandé majoritairement que la clause d'atelier syndical imparfait demeure dans l'ancienne convention.

L'arbitre patronal et la compagnie voulaient enlever cette clause de la convention collective.

### L'ancienneté

La sentence arbitrale avait refusé une demande de la compagnie de prévoir une période d'essai de trois mois pour les nouveaux employés et émis l'opinion qu'une période d'essai de deux mois était suffisante.

L'arbitre patronal et la compagnie voulaient enlever cette clause de la convention collective. Le tribunal, à l'unanimité a également émis l'opinion que tout employé mis à pied devrait garder son ancienneté pour une période de 12 mois suivant sa mise à pied. La compagnie avait demandé que les droits d'ancienneté soient perdus après 6 mois d'absence pour quelque raison que ce soit.

### Les vacances

La sentence arbitrale recommande que 5 p. 100 des gains annuels soient payés pour la période des vacances après 8 années de service et 6 p. 100 après 15 années de service. La convention actuelle prévoit 4 p. 100 à ceux qui ont plus de 3 ans et moins de 20 ans et 6 p. 100 à ceux qui ont 20 années et plus de service.

### L'assurance-groupe

La sentence arbitrale recommande que la compagnie permet-

te au Syndicat de prendre connaissance des dispositions de l'assurance-groupe signée conjointement par la compagnie et le syndicat ce à quoi la compagnie s'oppose en disant qu'elle paie plus que le syndicat.

### Le boni de vie chère

La compagnie veut faire disparaître la clause du boni de vie chère qui existe dans la convention actuelle et prévoit une augmentation de 1 cent l'heure pour chaque augmentation de l'indice des prix aux consommateurs. Le tribunal d'arbitrage a rejeté la demande de la compagnie en suggérant toutefois que la révision soit faite à tous les trois mois.

### Les salaires

Au sujet de la demande syndicale d'augmentation de 10 cents l'heure des salaires, le président du tribunal est d'opinion qu'il n'est pas en mesure de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. L'arbitre patronal a recommandé le statu quo tandis que l'arbitre syndical suggère une augmentation de 8 cents l'heure.

La compagnie a rejeté toutes les recommandations du tribunal et refuse de signer toute convention collective qui ne restreindrait pas la clause d'ancienneté actuelle et qui n'enlèverait pas le boni de vie chère.

De leur côté, les tisserands s'en tiennent aux recommandations arbitrales et veulent négocier la clause des salaires, ainsi que le suggère le président du tribunal.

C'est le sens de la demande qui a été adressée au Ministre du Travail au début de la semaine.

## ST-HYACINTHE

# Jusqu'à 17 cents l'heure de plus à la Penmans

En plus de l'incorporation de boni de vie chère de sept cents l'heure dans le salaire et de la réduction des heures de travail avec la pleine compensation.

Le Syndicat National du Tricot de St-Hyacinthe qui groupe les quelque 600 employés de la Penmans de cette ville vient de signer une convention collective de travail qui apporte aux tisserands une augmentation s'élevant jusqu'à 17 cents l'heure en plus de la réduction des heures de travail avec la pleine compensation.

La convention qui a été signée au stade de la conciliation prévoit également l'amélioration de plusieurs autres clauses de la convention collective précédente signée en 1955 à la suite d'une grève de plusieurs semaines.

### Les salaires

L'augmentation de salaire est accordée de la façon suivante: Le boni de vie chère de 7 cents l'heure qui existe présentement est incorporé dans le salaire de base, soit dans les taux à l'heure et les taux à la pièce.

A compter du 1er juillet 1957, une augmentation de 5 cents

l'heure est accordée à tous les employés à l'heure ou à la pièce; le 3 février 1958, des ajustements du salaire horaire augmentent ce salaire de 1½ à 5 cents l'heure et de 5 à 10 p. 100 les taux à la pièce.

Le 3 février 1959, la semaine de travail de 48 heures est réduite à 45 heures avec la pleine compensation, ce qui équivaut à une augmentation horaire de 7 p. 100. La convention signée prendra fin le 3 février 1960.

### L'ancienneté

La clause d'ancienneté a été améliorée en prévoyant l'ancienneté départementale stricte. En ce qui a trait aux promotions, la compagnie devra procéder par affichage et accorder la préférence aux employés comptant le plus d'années de service. Exception est faite pour le cas où un employé serait incapable de remplir les exigences de la tâche.

Dans les cas de mises à pied, on procédera par ordre d'ancien-

neté pourvu que les employés plus anciens soient capables de faire le travail exigé.

En cas de chômage, les mises à pied devront se faire jusqu'à ce que les employés qui restent travaillent 4 jours de 9 heures 36 minutes par semaine.

### Le travail à la pièce

Dans les cas de changements dans les tâches les travailleurs ne devront pas subir de diminution de salaire. Sujet à la procédure des griefs y compris l'arbitrage, le changement de tâche devra apporter le même salaire au bout de la semaine quand le changement est effectué par suite de l'introduction d'une ligne nouvelle, d'une nouvelle machine et que ces changements affectent le temps pris pour la tâche. Le taux doit être ajusté pour apporter le même salaire.

### La sécurité

La convention prévoit également un plan d'assurance-vie-maladie-hospitalisation, l'atelier syn-

# Elections au Syndicat des Journalistes de Montréal

M. Paul Coucke, du journal La Patrie, succède à M. Roger Mathieu comme président

M. Paul Coucke du journal La Patrie a été élu la semaine dernière au poste de président du Syndicat des Journalistes de Montréal. Il succède à M. Roger Mathieu démissionnaire qui avait occupé ce poste pendant sept années consécutives.

Les autres officiers du Syndicat sont MM. Jean-Paul Robillard, du Petit Journal, 1er vice-président; Jean-Marc Laliberté, du Devoir, 2e vice-président; Jacques Daoust de La Presse, et Sarto Lacombe, trésorier.

Le Syndicat des Journalistes de Montréal est dirigé, entre les assemblées générales, par un Conseil syndical formé de délégués de chacune des sections:

MM. Roger Mathieu, Jacques Daoust, Emile Quintal et Paul Pouliot, pour la "Presse"; MM. Paul Coucke, Pierre Saucier, Conrad Langlois et Roland Barrette, pour la "Patrie"; MM. Jean-Paul Robillard, Jacques de Roussan et Jean Bouthillette, pour le "Petit Journal"; MM. Jean-Marc Léger, Pierre Laporte et Jean-Marc Laliberté, pour le "Devoir".

Les élections étaient présidées par M. Jean-Robert Gauthier, vice-président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. Le président Coucke et les autres officiers ont tous été élus ou réélus par acclamation.

Les représentants des journalistes au Conseil central des syndicats nationaux de Montréal pour les douze prochains mois sont MM. Coucke, Robillard, Mathieu et Gérard Picard.

Quelques jours auparavant, avaient eu lieu les élections annuelles dans les quatre sections du Syndicat des journalistes avec les résultats suivants:

### A la "Presse"

Au local de la "Presse", M. Jacques Daoust a été élu président; M. Paul Pouliot, vice-président; M. Dollard Morin, secrétaire; M. Maurice Morin, maître de chapelle, Mme Laure Hurteau, MM. Fernand Beaugard, Fernand Lévesque et Yves Beauchamp, directeurs; M. Georges-René Côté, sentinelle; Mlle Michèle Lasnier et M. Gaston Dugas, visiteurs aux malades; MM. Serge de La Rochelle et Thomas Larochelle membres du comité des griefs; MM. Emile Quintal, Thomas Larochelle, Fernand Beaugard, Paul Asselin et Serge de La Rochelle, membres du comité de négociations; MM. Gustave Lafontaine, Eugène Lafond

dical imparfait et une clause de vacances améliorée.

Les négociations ont été dirigées par M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile assisté de MM. Jean Laprés, président du syndicat; de M. Hyacinthe Gill et A. Ménard, membres du comité des négociations.



Monsieur Paul Coucke, du journal LA PATRIE, qui a été élu par acclamation, président du Syndicat des Journalistes de Montréal. Il succède à M. Roger Mathieu qui vient de démissionner après avoir occupé ce poste pendant sept années.

et Maurice Morin, délégués au comité du fonds de pension.

M. Fernand Beaugard a été élu comme délégué au conseil de l'Union canadienne des journalistes de langue française.

### A la "Patrie"

Au local de la "Patrie", M. Hervé Lépine a été élu président; M. Fernand Ouellette, vice-président; Mme Suzanne Piuze et M. Phil Séguin, directeurs; M. Pierre Saucier, secrétaire; M. Conrad Langlois, maître de chapelle; M. Paul Coucke, délégué à l'Union canadienne des journalistes de langue française; M. Roger Janelle, sentinelle; Mme Lyse Rossignol et M. Paul Leduc, visiteurs aux malades, MM. Rosaire Carbonneau, Hervé Lépine, Paul Coucke et Marcel Blouin sont membres du comité des griefs.

### Au "Devoir"

Au local du "Devoir" les officiers sont: MM. Jean-Marc Laliberté, président; Gérard Gosselin, vice-président; Jean Tainturier, trésorier; Guy Lamarche, secrétaire; Pierre Laporte, délégué à l'Union canadienne des journalistes de langue française.

### Au "Petit Journal"

Au local du "Petit Journal-Photo Journal", ont été élus: MM. Jean-Paul Robillard, président; Arthur Prévost, vice-président; Paul Bouchart d'Orval, secrétaire; Jean Hamelin, maître de chapelle; Mlle Madeleine Vaillancourt, visiteur aux malades; MM. Gérald Danis, Jean Bouthillette et Jacques de Roussan, membres du comité permanent; M. Jacques de Roussan, délégué à l'Union canadienne des journalistes de langue française.

## A vous qui aimez le théâtre

La Compagnie de Montréal présente, au Gesù, "Le Menteur" de Carlo Goldoni, à partir du 20 février. Billets à \$2.50 et \$1.75 — Réservations: UN 6-2993 — Rideau à 9 heures tous les soirs sauf les dimanche et lundi.

40% D'ESCOMPTE A TOUS LES SYNDIQUES SUR PRESENTATION DE LEUR CARTE DE MEMBRE



Photographie prise à l'issue de la grève chez Rosita Hosiery, de Montréal, alors que les grévistes ont élu le comité exécutif de leur Syndicat. De gauche à droite, on remarque sur la première rangée: M. Marcel McKie, vice-président; M. C. Godcharles, président; Mme C. Robitaille, secrétaire; sur la deuxième rangée: M. Arthur Lapointe, directeur de la grève; M. Paul Harmat, directeur du Syndicat; M. Frank Fadulto, directeur du syndicat; M. Maurice Lapointe, organisateur de la CTCC; Mme Liddy Tuschschneider, directrice du Syndicat; M. François Krakowski, organisateur de la CTCC; M. Edmond Fortier, directeur du Syndicat et M. Jean-Noël Godin, organisateur de la Fédération Nationale du Vêtement qui a négocié l'entente mettant fin à la grève.

## Hausse de salaire aux employés de Gale Shoe Ltd de Québec

Les officiers de l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec Inc. signaient dernièrement avec la Cie Gale Shoe Limited une nouvelle convention collective de travail pour une durée de deux (2) ans à compter du 1er septembre 1957. Cette convention collective de travail s'applique à environ 200 employés.

L'entente intervenue entre les parties est le résultat de plusieurs séances de négociations

Voici les avantages prévus à la nouvelle convention:

1—Taux minimum de salaire: 3 à 5% supérieurs à ceux prévus au décret à l'industrie de la chaussure de la province de Québec.

2—La convention prévoit aussi les augmentations sur les taux réels payés variant entre 3 et 21%.

3—Quelques opérateurs reçoivent des rajustements sur les taux de pièce payés avant l'entrée en vigueur de cette convention.

4—Le nombre de congés chômés payés est porté à six (6); la convention prévoit aussi quelques autres modifications aux clauses relatives à l'ancienneté en particulier.

Ont participé aux négociations pour la compagnie: MM. H. LeRoy, A. H. Cook, George Laurie, gérant de l'entreprise, assistés de M. A. Fleet, gérant de la production.

Pour le syndicat, Mlle Grenier, MM. Maurice Patry, Gérard

Couture, Albert Barrette, Marcel Chalifour, délégués de départements, assistés de M. A. April, agent d'affaires du syn-

dicat et Eugène Rancourt, secrétaire de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada, Inc.

## Tactiques antisyndicales d'un employeur de Hull

La maison Pilon Ltée de Hull vient de se rendre coupable de tactiques antisyndicales et illégales à l'endroit du Syndicat des Travailleurs du Bois Ouvré qui représente ses employés.

C'est ce que vient de nous communiquer M. Fernand Phillion, agent d'affaires du Conseil central de la région Hull-Ottawa en ajoutant que le syndicat va prendre les mesures nécessaires pour que cessent les agissements illégaux de la maison Pilon Ltée, de Hull.

Dans le communiqué qu'il nous a fait parvenir, M. Phillion relate que le Syndicat a demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage à la suite de l'échec des négociations directes entre le syndicat et la compagnie. Le syndicat demande une augmentation générale de 30 cents l'heure, ce qui porterait l'échelle des salaires à 98 cents comme minimum et à \$1.25 comme maximum.

Le syndicat accuse la maison Pilon d'avoir congédié quatre employés ayant de cinq à dix ans de service pour cause d'activités syndicales. Il accuse également la maison Pilon d'avoir permis et facilité à certains de ses employés de faire circuler une requête parmi ses employés les priant de cesser de faire partie du syndicat.

## CHICOUTIMI

### Négociations chez Brassard Frères

Me Robert Auclair nous informe que le Syndicat national des employés du commerce de gros de Chicoutimi entreprend ces jours-ci des négociations avec la compagnie Brassard Frères Limitée de Chicoutimi pour la signature d'une nouvelle convention collective de travail.

La convention actuelle expirera le 1er mars prochain, mais le syndicat a déjà informé l'employeur des amendements qu'il désire apporter au contrat actuel. Il désire en particulier la semaine de 42½ heures, une augmentation de salaires de \$0.30 l'heure et l'amélioration de la clause relative aux vacances payées. Le syndicat désire signer une convention collective d'une durée d'un

## Québec refuse de soulager le chômage

Alors que le gouvernement canadien diminue les taxes et l'impôt sur le revenu afin de laisser un peu plus d'argent dans les poches des consommateurs et d'aider à la reprise des affaires et soulager la crise de chômage, le gouvernement provincial s'empare tout simplement de la diminution de 3 p. 100 que vient d'accorder le gouvernement fédéral en disant qu'il "reprend ses droits" dans le domaine de la taxation.

Nous ne contestons pas au gouvernement provincial le droit d'occuper le champ de taxation de l'impôt sur le revenu. Là n'est pas la question.

Mais il est une chose qu'on oublie trop facilement. Avant d'appartenir au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, cet argent appartient tout d'abord à ceux qui l'ont gagné par leur travail. Le premier ayant-droit, c'est le contribuable, surtout quand il en a besoin, surtout quand il faut insuffler du pouvoir d'achat dans la masse.

The Financial Post du 15 février dernier, dans un article intitulé "les réductions de taxes ont maintenant du sens", déclare que les récentes mesures gouvernementales en vue de diminuer les impôts ainsi que les promesses de les réduire davantage après les élections vont augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens, encourager la vente de plus de maisons, de réfrigérateurs, de machines à laver et autres articles servant à satisfaire les besoins des familles. Une augmentation du pouvoir d'achat des familles permet non seulement la satisfaction des besoins, mais encourage la reprise des affaires et l'embauchage. Tous les économistes sont d'ailleurs d'accord pour dire que la reprise des affaires ne peut se faire que par l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. Que ce pouvoir d'achat provienne par la voie de la sécurité sociale, par celle de travaux publics financés par les gouvernements ou par une diminution des impôts, il aura pour effet de faciliter la vente de la production, la diminution des inventaires et de faciliter la reprise des affaires.

Au lieu d'augmenter les impôts, les gouvernements doivent, dans un état de crise, s'efforcer de les diminuer. Même si la responsabilité du chômage incombe plus particulièrement au gouvernement fédéral, les gouvernements inférieurs n'ont pas le droit par des mesures fiscales inappropriées, de saboter les efforts que l'on fait ailleurs pour tâcher de soulager le chômage.

Il est tout aussi désolant de constater que les députés oppositionnistes, à l'Assemblée législative, n'aient pas cru bon de soulever ce point de vue, lors du débat sur la loi permettant au gouvernement provincial de récupérer les 3 p. 100 que vient d'accorder le fédéral. Dans le discours qu'il a prononcé sur le budget, M. Lapalme a déclaré que les 200,000 chômeurs de la province accusaient le gouvernement provincial de ne pas avoir pris les moyens de doter notre province d'industries capables de donner du travail à des milliers de nos. M. Lapalme et son groupe auraient dû rester logiques et combattre la prise de possession par le gouvernement provincial de la partie de l'impôt sur le revenu que le gouvernement fédéral voulait laisser aux contribuables en vue d'augmenter leur pouvoir d'achat.

## ASSURANCE-GROUPE



Ayez toujours l'oeil  
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE  
ASSURANCE-VIE  
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:



Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 Est, rue Craig Montréal

RECOMMANDES PAR LA C.T.C.C.

## Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

# REGIME D'ESCLAVAGE ...

(Suite de la page 1)

rement punie: quand un travailleur poinçonne en retard, il n'est pas accepté au travail; mais quand il quitte le travail, il arrive très régulièrement 5, 10, 15 et 20 minutes au bureau de poinçon après avoir terminé sa journée. Si un travailleur oublie de poinçonner le soir, la compagnie refuse de lui payer les heures de travail faites; enfin toute irrégularité involontaire au sujet du poinçonnage peut justifier un congédiement immédiat d'après les instructions de la compagnie.

La plupart des contremaîtres qui dirigent des travailleurs canadiens-français ne parlent pas le français dans ce pays de Maria Chapdelaine.

En guise de conclusion, le communiqué ajoute que la région du

Lac St-Jean a été le théâtre de travaux de construction très considérables effectués par différentes compagnies dans le passé, mais jamais l'on n'a eu à déplorer de telles conditions de travail et de logement qui tiennent aussi peu compte de la dignité humaine. "La compagnie se vante des records de production qu'elle accomplit sur ses chantiers, mais c'est au prix de l'exploitation des travailleurs", conclut le communiqué.

## NOUVEAU SYNDICAT A SOREL

Monsieur Marcel Houde, président du Conseil central de Sorel vient de nous informer qu'un nouveau syndicat a été fondé à Tracy pour grouper les employés de Paupé et Fils.

Le nouveau syndicat qui porte le nom de Syndicat des Travailleurs du Bois Ouvré de Sorel, est le douzième syndicat à faire partie du Conseil central de Sorel.

Les officiers de ce nouveau syndicat sont MM. René Sévigny, président; Jean-Louis Blais, vice-président, et M. Yvon Blais, secrétaire-trésorier.

### QUEBEC

## Le Syndicat des Boulangers entreprend des négociations

Le Syndicat des Boulangers vient de commencer les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail avec la très grande majorité des propriétaires de boulangeries de Québec. La convention collective expire le 12 mars 1958.

Les principales demandes du Syndicat portent sur le salaire hebdomadaire, les heures de travail, le régime de vacances et le régime syndical.

Dans le moment, les compagnons boulangers gagnent \$49.50 pour 52 heures de travail de jour

et pour 48 heures de travail de nuit. Le Syndicat demande que le salaire hebdomadaire soit augmenté de \$8.50 et que la semaine de travail soit réduite de 52 heures à 48 et de 48 à 44 heures.

Les boulangers bénéficient de semaines de vacances après 5 ans de services. Les demandes du Syndicat ont pour but d'obtenir deux semaines de vacances après trois ans de services.

Le syndicat demande l'atelier syndical imparfait au lieu du maintien d'affiliation.

## Congrès régional des Syndicats de la région de Joliette

Environ 80 délégués représentant les 20 syndicats affiliés au Conseil central de Joliette se réuniront en fin de semaine dans cette ville pour tracer un programme d'action pour la prochaine année et adopter une attitude précise sur les principaux problèmes syndicaux.

Le congrès étudiera notamment le projet de réforme des structures de la CTCC, l'affiliation de la CTCC au CTC, le problème du chômage, les problèmes scolaires, un plan d'éducation ou d'action politique.

A l'issue de ce congrès, les délégués éliront les officiers du Conseil central pour l'année 1958 et un souper clôturera le congrès le 2 mars.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa Ont.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa

Sur le réseau français de Radio-Canada

### "La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir de 8 h. 30 à 9 h.

COMMENTATEUR: PHILIPPE VAILLANCOURT

ANIMATEUR: JEAN-PAUL LEFEBVRE

GEORGE LAHAISE: réalisateur

### ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

## Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du Père THIVOLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 38

Images de MARIE PIGNAL



1. Dans la maison de Béthanie, une grande inquiétude règne. Lazare est malade: sans doute quelque refroidissement pris en ces nuits froides de Judée succédant aux journées brûlantes.

Ses soeurs envoient un messager prévenir Jésus: "Seigneur, celui que vous aimez est malade."



2. Jésus répond: "Cette maladie ne va pas à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu", et il demeure encore deux jours là où il se trouve. Pendant ce temps, à Béthanie, Lazare mourait et, suivant la coutume, on l'enterrait le jour même.

Jésus dit aux disciples: "Allons en Judée, Lazare notre ami s'est endormi, je vais aller le réveiller". Lorsqu'il arrive à Béthanie, Lazare était dans le tombeau depuis quatre jours. Marthe vient à la rencontre du Maître en pleurant.



3. Voici Marie qui arrive avec les parents et amis venus pour consoler les deux soeurs: "Où l'avez-vous mis?" dit Jésus.

On le mène au tombeau; c'est une chambre sépulcrale dans laquelle donne un escalier conduisant à une salle souterraine où le mort est étendu sur un banc de pierre, emmaillotté de bandes trempées dans des aromates; le corps est couvert d'un suaire.

Jésus entre dans la chambre haute qui retentit de sanglots. Alors, devant la douleur de ses amis, Jésus s'émeut.



4. "Voyez comme il l'aimait", disent les Juifs autour de lui. Mais certains ajoutent: "Lui qui est si puissant ne pouvait-il venir l'empêcher de mourir?"

Jésus dit: "Otez cette pierre", en désignant celle qui ferme la salle basse où repose le cadavre.

Marthe, effrayée, dit tout bas: "Seigneur, il doit sûrement sentir car voilà quatre jours qu'il est mort."

Jésus répond: "Si tu crois, tu verras la puissance de Dieu". Et l'on ôte la pierre.

Jésus commande et Lazare apparaît bien vivant sous les bandes de l'emmaillottement, devant la foule stupéfaite. (A SUIVRE)

# L'ACTUALITÉ



## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Le ministre des Transports, l'hon. George Hees, vient d'annoncer que le gouvernement fédéral vient d'octroyer six contrats au montant total de \$12,320,000 pour la construction de 6 navires. Le ministre a également annoncé que \$600,000 seront dépensés pour convertir deux navires de débarquement en temps de guerre en cargos devant servir dans l'Arctique. Un autre navire de léger tonnage et devant servir dans les eaux du St-Laurent sera également construit à Kingston au coût de \$770,000.

Marine Industries de Sorel construira un brise-glace au coût de \$2,500,000 tandis que Canadian Vickers de Montréal construira également un brise-glace au coût de \$2,800,000. Un autre brise-glace sera également construit par les chantiers maritimes de la côte du Pacifique au coût de \$3,000,000.

### Ca s'améliore

La grue à vapeur qui causait des ennuis aux travailleurs de l'équipe de nuit ne loge plus dans les chantiers de la marine. Elle

OTTAWA (CPA) — Between half and three quarters of a million Canadians were unemployed and seeking work in mid-January this year, although no one agrees on the exact number. There are, in fact, three sets of figures from which

reste stationnée au dehors en attendant que la compagnie prenne les dispositions nécessaires pour l'abriter convenablement la nuit.

### Les reçus d'impôt

Quelques membres de l'union n'ont pas encore réclamé leur reçu de cotisation syndicale pour fin d'impôt. Ces travailleurs voudront aussi signer la carte du journal Le Travail lors de leur prochaine visite au local.

### Elections à la cause de crédit

Seulement 23 membres sur un total possible de 1,000 ont participé à l'assemblée générale qui a élu les dirigeants de la "Frigate Credit Union" de la Canadian Vickers. M. Par Doyle a été ré-élu gérant et MM. Abe Zelenka et R. McGuire ont été élus enquêteurs. Le comité de crédit se compose comme suit: MM. Jack Savins, J. Lécuyer, Charles Webster, Harry Worton, H. Morrison, R. Comeau, J. Pateince, J. Pollack et J. Smythe ont été élus sur le comité de direction.

to choose, none of them completely accurate.

One fact, however, is certain. This is the worst year for unemployment since the end of the second world war. The previous jobless high was in March 1955, when 632 thousand Canadians were out of work.

The first set of figures is the

number of job applications at National Employment Service offices across Canada. According to the Federal Labor Department, at January 16 this year there were 816,982 such applications. The figure at January 9 was 796 thousand — a gain of about 27 thousand in a week.

The NES job applications figure is derived from a count of the applications on hand at the close of business on a specified day. The count does exclude registrations from persons known to have a job and applying for another one; and an attempt is also made to exclude those who have secured work on their own since registration. On the other hand, many persons who are looking for work do not register.

The second set of figures is the number of persons claiming Unemployment Insurance benefits — the "active file", as the UIC puts it. According to the UIC, there were 744,249 claimants for benefits at the end of December. At the end of November, the number was 403,273. In other words, from November 30 to December 31, the number of applications increased by 340,976.

This figure does not include immigrants and other recent additions to the work force who are not eligible for benefits, nor would it include those who are seasonally unemployed and do not bother to claim benefits. On the other hand, it does include certain classes such as married women who do not intend to return to work, but who will draw benefits until they refuse a job.

The third set of figures is the lowest. It is, as might be expected, the one the government of the day would use — the opposition parties would naturally take the higher number. This third set is compiled by the Dominion Bureau of Statistics, but it is at best only an estimate, as it is arrived at on the basis of a sample survey.

This third figure, the "labor force survey", is according to government publications "subject to sampling error". At January 18, DBS estimates the number of unemployed in Canada at 520 thousand. At December 14, it was 386 thousand — a gain of 134 thousand in a little over a month.

The labor force itself was estimated at 5,891,000 at January 18, a drop from the December 14 estimate of 5,996,000.

This means that, if there are a million Canadians out of work in March, the peak month for unemployment in Canada — and this is by no means too high an estimate — then one of every six in the work force will be jobless.

The three sets of figures given above, by the way, are the latest available for public consumption. The federal cabinet gets weekly reports on the NES job applications figure, and the number of "active file" claimants, but these figures are not released to the public.

The policy of not releasing later figures to the public until the DBS sample survey figure is available, was brought in by the former Liberal regime. Tory labor minister Starr broke this rule on a few occasions in the House of Commons when asked for the figures by opposition members during the daily question period. Since Parliament has been dissolved, the cabinet is keeping the latest statistics to itself.

# Jobless Totals Highest In Many Years

By H. G. HOWITH

### Grief réglé

Les membres du comité des griefs de l'union et ceux de la compagnie viennent de s'entendre pour régler avantagement un grief. Désormais, tout employé comptant 3 mois de service et qui est mis à pied pour une période de 1 ou de 2 mois, aura droit à son augmentation automatique à tous les trois mois quand il reprendra le travail. Cette entente ne s'applique pas dans le cas de ceux qui quittent volontairement l'emploi de la compagnie et qui reviennent ensuite au travail.

### Départ d'un officier de l'union

M. A. Martin, qui était vice-président de l'Union nationale des employés de Canadian Vickers vient de quitter l'emploi de la compagnie pour occuper un poste responsable à la Commission du transport de Montréal. Ses confrères syndiqués perdent un bon serviteur et lui souhaitent du succès à son nouveau travail.

## BRIEFS FROM THE LABOR WORLD

(continued from page 8)

### Workers more generous than employers

American workers increased their giving last year to Community Chest and United Fund drives across the country, while corporations and the wealthy lagged behind, the national organization for these drives reported in New York recently.

Commenting on workers' contributions, the United Community Funds and Councils of America said "Despite widespread unemployment, most individual communities sparked by strong leadership from their unions either made the goal or failed by a few dollars".

"In contrast, large corporate and individual gifts fell behind the percentage of success hoped for by the United Community Funds and Councils of America".

### Saskatchewan hikes mothers' allowances

The Saskatchewan Mothers' Allowance was boosted \$680.00 a year February 1 1958 without any increase in taxes.

Social Welfare Minister T. J. Bentley of the C.C.F. Government has announced the increase will be paid out of general revenue in line with the Government's policy to boost welfare services as revenues from natural resources and other sources increase, Bentley pointed out.

Families receiving the allowance are already provided with free hospital and medical services.

### Business executive against right to work law

Secretary-Treasurer C. J. Haggerty of the California State Federation of Labor revealed in San Francisco last week that a prominent industrialist, now

retired, Henry L. Nunn, former president of the Nunn-Bush Shoe Company, has come out against so-called "right to work" legislation which would outlaw the union shop.

Haggerty declared that Nunn, who now lives in La Jolla has offered to help distribute labor literature against the "right to work" measure.

### Clergyman blasts anti-union drive

"A drive against the union shop becomes a drive against any union".

"This danger is real enough to counter-balance the arguments adduced to favor right to work laws".

This was the warning sounded in Chicago the other day by Reverend Father John F. Cronin, Assistant director of the social action department of the National Catholic Welfare Conference.

Speaking before a forum in Chicago, Father Cronin also cautioned that "Congress should note carefully that enemies of unionism will use revelations of corruption in a few unions as excuses for seeking legislation that is basically anti-union".

### Raps propaganda against pay hikes

Propaganda by the heads of the Canadian Chamber of Commerce and the Vancouver Board of Trade against further increases in wages was assailed last week by President William Black of the British Columbia Federation of Labor.

"Are employers prepared to restrict profits?" Black demanded.

"Over the years whenever labor has gained five cents, the employers have put a dollar on their products".

"That's what has happened in the auto and steel industries."

## VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de février 1958.

### BOURSE de \$1,000.00

Laurent Morin  
100, Desmeules, Qué. 3

### BOURSE de \$100.00

F. Harvey  
273, rue Caron, Québec

### BOURSE de \$50.00

Maurice Robitaille  
2, Méthot, Giffard

### 6 BOURSES DE \$25.00

Marie-Blanche Poulain,  
436, Montmagny, Qué.  
Maurice Gauvin  
259, Champigny, Qué.

Armand Pelletier  
103, Desmeules, Québec  
102, St-François-Ouest

J.-M. Hamel  
1335, Marie-Rollet, Qué.  
Roger Mathieu  
175, Ave Ruel,  
Montmorency

### 15 BOURSES DE \$10.00

Romain Langlois  
4, J. Crépault,  
Les Saules  
Murielle Andrews  
876, rue Champlain, Q.  
Thérèse Brisson  
27, Sous-le-Fort, Qué.  
Gilles Verreault  
541, rue Napoléon, Qué.  
Albert Paradis  
648, Père Marquette, Q.

Wilfrid Giroux  
219, 10e Rue, Québec  
Louis Lapointe  
254, Côte Ste-Anne,  
Beauport  
Jeannine Fortier  
22, rue St-Luc, Qué. 8  
Robert Tremblay  
622, St-Angèle, T.-Riv.  
Wilfrid Nadeau  
287, rue St-Georges,  
Lévis

Mlle Monique Feland  
474, ave Taschereau,  
Québec 8  
Raoul Ducharme  
343, Jeanne-D'Arc, Qué.  
Mme Hermas Lizotte  
128 1/2, Cadillac, Québec  
Mlle Claire Gaumont  
314, rue St-Benoit, Q. 8  
J.-A. McGoldrick  
817, Painchaud, Québec

### 45 BOURSES DE \$5.00

Jos. Turcotte  
419, De Mazenod, Qué.  
Mme Bruno Genest  
492, St-Germain, Qué. 8  
Agathe Demers  
228a, Giguère, Qué-Ouest  
C. Morissette  
666, Vitre, Québec  
Mme Henri Gravel  
8208, Royale, Château-  
Richer  
376, rue Laviguer, Qué.  
Alphonse Careau  
37, Des Ormes, Québec  
H. Blanchet  
540, Turgeon, Québec  
Mme Victorien Allard  
647, rue Bagot, Québec  
Mme J. Charest  
16, rue Du Porche, Qué.  
Daniel Pouliot  
595, Père Grenier, Q. 8  
Armand Duchesneau  
290, Boul. Bastien,  
Loretteville  
Mlle Cécile Thivierge  
20, ave Lamontagne, Q.  
Henri Verret  
Collisée, Québec  
Paul-E. Audet  
45, rue Taché,  
Montmagny  
Jean Savard  
39, Du Cocteau,  
Ste-Foye

Claude Lamontagne  
21, Ménard, Lauzon  
Mme Marguerite  
Tremblay  
281, 8ème Rue, Québec  
Jean-Pierre Roy  
183, ave Royale, Giffard  
Fortunat Mercier  
27, rue Daniel,  
Stadacona  
Charles Desroches  
738, Déléigny, Québec  
Mme J.-A. Ernst  
600, 21ème Rue, Québec  
Mme Mathias Lachance  
160, ave Proulx, Qué.-O.  
Aimé Boutet  
512, 7ème Rue, Québec  
Mme Marie St-Laurent  
317, Montmartre, Qué.  
Mme Joseph Lacroix  
1293, Commerciale,  
St-Romuald  
Mme Marcel Masson  
336, Marie-Incarnation  
Mme J.-B. Vézina  
315, Bagot, Québec  
Mme Ovilla L'Italien  
272, Des Commissaires E  
S. Kelly et G. DeBlois  
77, De Guyennes, Qué.  
Régina Marcotte  
Portneuf-Station,  
Co. Portneuf

G. Bisson  
247, 108è Rue,  
Montmorency  
Adjutor Boivin  
181, rue Fraser, Québec  
Mlle Rosa Barber  
259, St-Léandre,  
Les Saules  
Mlle Angéline  
Laperrière 948,  
N.-D. des Laurentides  
Gaston Hudon  
1354, Memlock,  
Shawinigan  
Mme Lucien Moreau  
310, Du Pont, Québec  
Hewith Lawless  
162, Goupil, Québec  
Mme Joseph Letournenn  
625, Napoléon, Québec  
Mme Willa Gagné  
575, rue Franklin, Qué.  
Joseph Lapointe  
214, Ste-Catherine, Qué.  
Claude Boucher  
448, 112è Rue,  
Montmorency  
Chs-Edouard Parrot  
1459, Des Gouverneurs,  
Sillery  
Mlle Blanche Gauthier  
66, Aberdeen, Québec  
Roger Giroux  
3, Ave Ruel, Everell

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec. Tél.: LA. 4-4631

## ST. HYACINTHE

# Illegal Tactics By Company Strongly Protested By Union

The General Commercial Assurance Company of St. Hyacinthe has fired four employees for union activities — Open intimidation and threats of dismissal unless workers quit union

Mr. Marcel Lanouette, who directed the union organization campaign has told Le Travail that since the union drive began for the grouping of 150 employees into the union the company manager has acted in a decisive anti-union manner.

The company also operates under the names of National Canadian Assurance Company and the Mercantile Assurance Company.

The charge of anti-unionism was very evident when notwithstanding Manager Benoit's declaration that he was not against the union, resorted to calling in his employees to meet him individually and discuss their difficulties.

In the same week Mr. Benoit resorted to the first firing which showed nothing short of an attempt to get rid of the union.

Then following this move open hostility took the place of disguised opposition to the union.

Then three employees suffered dismissal with no valid reason being given except thanks from the company for valuable services rendered.

Mr. Lanouette then declared "We strongly protest against this action which is contrary to the labor laws in our province and which was used as a means of discouragement to the employees".

"The right of association is a sacred one and the salaries and working conditions of this group of employees are in dire need of revision".

"Our efforts will continue, with the help of the C.C.C.L. Central Council of St. Hyacinthe who is decided more than ever to denounce the anti-union tactics of the employer to the entire population of St. Hyacinthe".

The business agent of the Central Council, Georges Patenaude, assisted at a meeting when the following resolution was adopted:

"The C.C.C.L. Central Council of St. Hyacinthe protests energetically against the anti-union attitude of the company in opposing their employees' right to organize".

All affiliated locals of the C.C.C.L. have been alerted and if the company continues its present attitude, all local unions in St. Hyacinthe are ready to manifest their solidarity.

Mr. Patenaude has wired the Quebec Labor Relations Board as follows:

"The General Commercial Assurance Company of St. Hyacinthe has illegally dismissed four of their employ-

ees as a reprisal and have intimidated other workers during a union organization campaign. STOP We respectfully ask the Commission's intervention in this case".

## MONTREAL

## Forum On Unemployment Planned By Labor

Officials of Montreal's three central labor bodies have agreed to call a joint public meeting on Thursday, March 20, to debate the current unemployment crisis.

The session will be held in the Carpenters' Hall on St. Lawrence Blvd., near Prince Arthur Street, and will be open to the public.

The three labor bodies are the Montreal Trades and Labor Council, the Montreal Central Council of the C.C.C.L. and the Montreal Labor Council.

Prior to the joint meeting the three councils will gather separately March 13 to examine the situation and study possible remedies.

This meeting will be proclaimed by distribution of circulars among the public at key transfer points in the city and union locals.

The circulars will outline the unemployment problem.

Finally, the labor bodies will propose that a brief be submitted to Montreal's civic administration asking it to move ahead with a public works program most of which has been blueprinted already.

It will include the Dozois Plan, building of a subway and other money projects. It was also suggested that a brief be prepared for submission to the leaders of all four political parties bidding for ballots in the forthcoming March 31 election campaign.

Telegrams advising them what is being planned in Montreal were sent by the Canadian Labor Congress, the C.C.C.L. and the Quebec Federation of Labor.

## BRIEFS FROM THE LABOR WORLD

### There's also corruption in management

Two court-appointed receivers were put in charge of the Nassau Manufacturing Company in New York City after the firm's officers were accused of fraudulent operations.

The operations, Attorney-General Louis J. Lefkowitz declared may have imperilled over \$4,800,000 put in the company by 1200 investors.

The Attorney-General ordered a "crash investigation" to determine what happened to the \$4,800,000, particularly since the company is insolvent and its general bank account contained only \$6,682.

An earlier court order froze the Nassau Company's assets.

Four principal officers of the firm were accused of promoting sales of the Company's securities while it was insolvent, concealing a deteriorating financial condition from investigators and failing to keep adequate records of their operations.

And the National Association of Manufacturers recently held

their convention in New York City where many speeches were delivered denouncing labor and extolling the nobility of "free enterprise".

But not one word, not one statement, not one resolution dealt with corruption in business and industry.

If this "big business" deal had happened in a labor organization, can you imagine the howl that would have been raised by employers with anti-union complexes?

\* \* \*

### Employers blamed for crisis

James B. Corey, head of the International Union of Electrical Workers charged in Miami, Florida, the other day that big employers planned the present recession to help them crack down on labor this year.

President Corey said the big bosses deliberately over-expanded in recent years, knowing very well cutbacks would follow in 1953 when key long-term labor agreements come up for renegotiation.

(continued on page 7)

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### Ship Contracts Will Provide Jobs

Transport Minister George Hees, announced last Tuesday that contracts have been let amounting to \$12,320,000 for the construction of six new government vessels.

The work on the new ships is expected to get underway shortly.

Another \$600,000 will be spent in converting two war-time landing craft for cargo work in Arctic supply, a lightship for the lower St. Lawrence to be built at Kingston shipyards at a cost of \$770,000.

A work ship for the lower St. Lawrence to be built by the Russell-Hipwell Company of Owen Sound at an estimated cost of \$950,000.

An ice-breaking buoy and supply ship costing about \$2,500,000 to be built by Marine Industries of Sorel. The vessel, with special search and rescue facilities will serve in the Gulf of St. Lawrence and Maritime waters.

An ice-breaking buoy and supply ship, for service in Newfoundland and Atlantic waters to be built by Canadian Vickers Limited of Montreal at an estimated cost of \$2,800,000.

An ice-breaking buoy and supply ship with search and rescue facilities at a cost of \$3,000,000. The vessel, for service in British Columbia waters will have its hull constructed at Yarrow Shipyards in Victoria, B.C., and the other work done by Burrard Shipyards in North Vancouver, B.C.

The two conversion jobs on war-time vessels which will eventually be used to haul bulk petroleum and dry cargo in the Arctic will go at more than \$300,000 apiece to Ferguson Industries Limited of Pictou, Nova Scotia and George T. Davie Shipyards of Lauzon, Que.

\* \* \*

### Appreciated Improvement

That snorting, belching Steam Crane which caused a lot of kicks from night shift workers who had to put up with foul gasses and fumes from the monster is now being kept outside the marine shed.

It will remain outside until the company makes other arrangements for the parking of the crane overnight.

In any case all the night shift workers agree that the zone is much clearer since "Old Smokey" is being kept outside in the cold!

\* \* \*

### Income Tax Receipts

There still remain a few members who have not called at the union office to pick up their income tax receipts and we ask these workers to call and procure these receipts as soon as possible and at the same time ask for and sign your subscrip-

tion cards for Le Travail. Do it now.

\* \* \*

### Grievance Meeting

Union officers and the grievance committee have been grouping grievances together in preparation for the next meeting with company spokesmen which is expected soon.

The date of the meeting and the results will be given our readers as soon as received.

\* \* \*

### Gas Pipeline Strike Settled

Settlement of a strike that had tied up work on the Northern Ontario section of the Trans-Canada natural gas pipeline since January 3 has been announced by the Lumber Workers Union.

Under the new collective labor agreement the union workers obtained a 20-cent an hour wage increase immediately and another five cents which took effect on February 17, 1953.

\* \* \*

### Frigate Credit Union

A meeting for the election of officers of the Frigate Credit Union of Canadian Vickers was held last week with only 23 members attending out of a possible 1,000.

Pat Doyle was re-elected manager and Abe Zelanka and R. McGuire were elected to the posts of investigators.

The Credit Committee is composed of Jack Savins, J. Lecuyer, Charles Webster.

Harry Worton, H. Morrison, R. Comeaux, J. Pateince, J. Pollack and J. Smythe were named to act on the Management Committee.

\* \* \*

### Grievance Adjusted

The union met with management last week and had a grievance adjusted which had been handed the grievance committee some time ago.

In future any employee who has worked for three months and is laid off for one or two months then recalled to his job is entitled to receive his automatic wage increase. This applies to all workers except those who leave their jobs of their own accord.

\* \* \*

### Union Officer Leaves Company

Brother A. Martin who acted as vice president of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. has left the employ of the company to take up a new position with the Montreal Transportation Commission. Brother Martin was a popular union official and the union executive and membership wish him all success in his new position.